

La ville de SOY AUX recrute
des animateurs des temps périscolaires h/f
Contrat CDD de 10 mois
Début du contrat à partir de fin août 2024

Forte de ses 10073 habitants, troisième ville du département de la Charente et seconde ville de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême après Angoulême, la commune de Soyaux occupe une position de choix dans cet ensemble de 141 000 habitants et dispose d'atouts majeurs pour accompagner son essor ; un cadre de vie agréable, des facilités d'accès, des zones économiques en développement et des sites naturels préservés.

C'est dans un esprit d'amélioration continue des services municipaux que nos collaboratrices et nos collaborateurs se mobilisent chaque jour pour notre ville, la préservation de ses espaces naturels et le bien vivre de ses habitants. Leur implication, leur engagement et leur capacité d'innovation sont essentiels. Rejoignez-nous et montrons ensemble le meilleur du service public !

Missions et activités principales

- Animer les temps périscolaires (accueil périscolaire du matin, pause méridienne, accueil périscolaire du soir) en école maternelle et/ou élémentaire :
- Accueillir et prendre en charge un groupe d'enfants
- Concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités
- Veiller à la sécurité physique et affective des enfants
- Encadrer les enfants au cours du repas
- Mettre en place des activités adaptées à la pause méridienne

Profil recherché

Être titulaire d'un diplôme de l'animation (BAFA, BAFA en cours de validation ou CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance)

Bonnes connaissances de l'enfant (rythmes, développement, besoins)

Etre motivé, savoir travailler en autonomie, être disponible et dynamique, avoir le sens de l'organisation, des responsabilités et du travail en équipe

Informations complémentaires

Contrats à Durée Déterminée (CDD) de fin août 2024 à début juillet 2025 (pas de temps de travail pendant les vacances scolaires)

Contrats allant de 8H20/semaine à 23H/semaine (sans compter les temps de réunions mensuelles)

Salaire lissé sur l'année scolaire avec un taux horaire brut de 11,91 €, indemnité de congés payés + indemnité de fin de contrat versés en fin de contrat

Avantages CNAS à partir de 6 mois d'ancienneté (tarifs préférentiels pour les activités de loisirs : cinéma, piscine, spectacles, chèques de réductions dans différents domaines...)

Candidature à adresser **avant le 10 juillet 2024**

Par courrier à : Monsieur le Maire de SOY AUX, service des ressources humaines, 235 avenue du Général de Gaulle 16800 SOY AUX

Par mail à : jezabel.baillargeau@mairie-soyaux.fr
